



## **DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS CGT CAPL DU 13/07/2017 MOUVEMENT LOCAL DE MUTATION DES CONTROLEURS AU 01/09/17**

La CGT s'oppose aux choix dogmatiques du nouveau président élu, comme la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, le gel du point d'indice en 2018 et le rétablissement de la journée de carence. Les agents de la DGFIP seront particulièrement concernés. La DGFIP continue de payer un lourd tribut à la politique d'austérité du gouvernement en annonçant, la suppression de 1530 emplois au 1er septembre 2017. Depuis 13 ans plus de 35 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP. Aux suppressions d'emplois s'ajoutent aussi l'insuffisance des recrutements, qui ne permet pas de pourvoir tous les postes.

Ainsi, le Président Macron reprend à son compte les ficelles démagogiques avec la restauration de la journée de carence, paraphrasant l'argumentaire de la sacro-sainte équité entre salariés du public et du privé : « Je le restaure, et je l'ai dit et je porte cette mesure parce qu'il y a une protection légitime en matière d'emploi quand on est fonctionnaire : on a un devoir de neutralité, une indépendance et donc des protections légitimes. Mais ces protections légitimes, elles ne justifient pas d'avoir des droits exorbitants. » Un droit exorbitant ? La contrepartie de cette abrogation en 2014 avait été l'instauration d'un contrôle renforcé « des arrêts maladie de courte durée et des arrêts répétitifs », dans le but d'arriver à « un niveau de contrôle équivalent à celui du privé ». Une mesure d'équité ? Ce n'est pas ce que disait le Ministre de l'économie et des finances Emmanuel Macron en mai 2015, estimant que « si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, « en vrai », comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste [...] ». Et le ministre de conclure que ce n'était pas « une bonne mesure » !

Concernant les CAPL, depuis 2015, les règles de gestion négociées sont remises en cause au détriment des agents... Sur la problématique de ce mouvement, nous tenons à signaler la difficulté pour les élus du personnel de défendre les droits des agents : en effet nous avons reçu la totalité des documents très tardivement.

De la même manière, la mutation qui est un droit fondamental de l'agent, subit depuis quelques années des attaques répétées : maintien dans la dominante pendant 3 ans, révision des règles de priorité, recrutement à profil (vivier départemental EDR), fusion des RAN.

La mutation devient désormais un instrument pour mettre en place les restructurations. Dans de nombreux cas, la mobilité n'est plus choisie mais forcée. Certains agents sont obligés de déposer une demande pour suivre leur mission.

Au niveau national, 7 950 demandes de mutation ont été déposées cette année. Ce nombre est artificiellement gonflé par les mobilités forcées, il reste tout de même 2 568 contrôleurs qui n'ont encore rien obtenu !

Le mouvement général de catégorie B au 01/09/2017 fait ressortir un déficit de 1065 postes vacants au niveau national. Pour le Val de Marne, la situation catastrophique va perdurer avec 23 postes vacants auxquels s'ajoutent 13 suppressions d'emplois.

Les conditions de travail des agents vont se dégrader encore un peu plus...

L'Administration prouve encore une fois son mépris envers les agents qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous-effectif permanent.

La CGT s'inquiète à nouveau des conditions de travail des agents de la trésorerie municipale de Vitry. Son déficit chronique atteint un record de 50 % de contrôleurs. Quelle solution envisagez-vous ?

La mise en place du SDE a conduit à perdre la quasi-totalité des compétences, les collègues ayant choisi de ne pas suivre la mission. Une part importante des effectifs du SDE seront donc des stagiaires. Comment comptez-vous les former et faire fonctionner le service ?

Que ferez-vous des agents de catégorie C en août alors que le service sera mis en place le 1<sup>er</sup> septembre ?

La Direction Générale se plaint du coût de la formation professionnelle et cherche à en réduire les moyens. Une nouvelle réforme de la formation professionnelle est d'ailleurs en cours.

Il a été constaté que des agents n'ont pas été affectés dans leur filière de formation.

La CGT reconnaît que la Direction locale a fait un maximum d'effort pour affecter les agents en fonction de leur formation dans leur filière à l'ENFIP.

Néanmoins il reste 5 agents non affectés conformément à leur formation dans leur filière.

Pour la CGT, c'est 5 de trop !

### **La CGT Finances Publiques 94 revendique :**

- le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt immédiat des restructurations
- le maintien de deux vrais mouvements de mutations avec une affectation la plus fine possible
- le comblement immédiat des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume des recrutements.
- le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP
- l'abandon du RIFSEEP et du PPCR
- le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.
- Nous revendiquons comme chaque année l'étude lors de la Cap locale des mouvements intra-direction avec une affectation la plus fine possible . Ce sont en effet plusieurs centaines d'agents A,B ou C qui sont à l'heure actuelle privés du droit de voir leur dossier examiné dans la transparence de la Cap locale quand ils sont affectés « Direction ».
- La CGT FINANCES PUBLIQUES demande le nombre de départs en retraite déjà connus pour 2018. Cette demande permettra de prendre en compte l'état réel des services et aux élus d'exercer pleinement leur rôle, particulièrement celui de la défense des conditions de travail et d'exercice des missions mais aussi celui de répondre aux sollicitations des candidat-es à mutation, externe ou interne, sur les possibilités ou les potentialités d'affectation.

# COMPTE-RENDU

**Siégeaient** : Nicole BARBIER, Karine DESCAZAUX, Laurent MORERA, Anne-Marie BOUSSANGE

Suite à la lecture de la Déclaration Liminaire :

- La Direction locale indique que les stagiaires C arrivant au SDE (Service Départemental de l'Enregistrement) au 1<sup>er</sup> août seront physiquement installés dans les locaux du SDE. Il est prévu qu'ils soient mis au contact des agents du SIE pour apprendre le travail. Une réflexion sur l'organisation de ce service est en cours, en lien avec le service de la formation professionnelle.

- Concernant Vitry municipale, la Direction a fait le choix d'une équipe de renfort forte et structurée, et réfléchit à un redimensionnement de cette équipe.

La CGT intervient pour rappeler que la mission du T12 effectuée exclusivement par ces renforts ne permet pas le transfert de compétences aux agents du site de Vitry.

La Direction envisage une réflexion globale sur le fonctionnement de Vitry vu les difficultés à l'accueil et dans la perspective de la mise en place de l'accueil personnalisé.

Face au volume de l'accueil, la Direction s'interroge sur l'absence de régies.

La CGT rappelle qu'elle avait largement prévenu la Direction que le site de Vitry ne serait pas viable.

## **Sur le mouvement local des contrôleurs :**

- 107 départs du département

- 125 arrivées dans le département dont 55 mouvements internes.

Le mouvement est étudié RAN par RAN (Résidence d'Affectation Nationale).

Quelques modifications ont été accordées par la Direction pour tenir compte de l'ancienneté administrative et de la dominante école pour les stagiaires.

## **Affectations Direction : La Direction continue de faire son marché !**

L'opacité dans ce secteur et malgré notre intervention soutenue demeure la règle, au mépris de la règle de l'ancienneté. Ainsi certains agents en ont primé d'autres avec une ancienneté administrative plus importante.

Malgré l'existence d'un poste vacant et de demandes d'agents, la Direction refuse d'affecter un contrôleur au PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé). Ce service exerce pourtant des missions départementales importantes. Son sous-effectif impacte les autres postes du département.

**Vote** : Contre.

Explication de vote : D'abord tous les agents n'ont pas obtenu satisfaction à leur demande. Ensuite les affectations sont faites dans l'opacité en Direction. Des services notoirement en sous effectif qui pourraient être comblés ne le sont pas. Ce qui a pour conséquence d'amplifier des conditions de travail néfastes pour les agents.